

ACCUEIL DES RÉFUGIÉS D'IRAK ET DE SYRIE



DEVENIR HÉBERGEUR

Héberger. Soutenir. Accompagner



Fédération
Entraide Protestante

Vers de nouvelles fraternités

SOMMAIRE

LA SOLIDARITÉ PROTESTANTE EN FAVEUR DES POPULATIONS REFUGIÉES	3
La mission de la FEP	4
 RÉFUGIES D'IRAK ET DE SYRIE : QUI SONT-ILS ?	 5
Irak et Syrie : l'urgence de la situation	6
Identification et arrivée en France	6
Culture, langue et confession	8
 DEVENIR HÉBERGEUR	 9
Héberger	10
Accompagner	12
 L'ACCUEIL EN PRATIQUE	 13
Démarches administratives et droits sociaux	14
Les besoins matériels	16
S'organiser en collectif	17
Les collectifs ont la parole	19
 LIENS UTILES	 20
RESSOURCES DOCUMENTAIRES	21
CONTACTS.....	21
SANS HÉBERGEMENT À OFFRIR, COMMENT PUIS-JE AIDER ?	22

Ce document a été élaboré à partir des informations communiquées par le préfet interministériel chargé de l'accueil des réfugiés d'Irak et de Syrie, de la législation en vigueur ainsi que des retours d'expérience des collectifs d'accueil existants. Les informations qu'il contient sont susceptibles d'évoluer.

Rédaction : Pauline Simon, Jean Fontanieu, Ingrid Ispenian. Maquette : Pauline Simon (FEP). Iconographie : DR , Fotolia, Albert Hubert, MADAIR / Stella Chetham MADAIR /Ellie Kealey. Impression : Imprimerie du Potier

© FEP, septembre 2015. www.fep.asso.fr . Contact : refugies@fep.asso.fr

LA SOLIDARITÉ PROTESTANTE EN FAVEUR DES POPULATIONS RÉFUGIÉES



Face à la situation au Moyen-Orient, le comité des appels d'urgence du protestantisme se réunissait en septembre 2014 pour organiser la mobilisation protestante. Il lançait alors un appel au don et à la prière suivi d'un appel à l'accueil des réfugiés en France. La Fédération de l'Entraide protestante (FEP) était spécifiquement chargée de recueillir les propositions de logements formulées suite à cet appel et de coordonner l'accueil des réfugiés.

Cet appel a été entendu par le monde protestant qui s'est mobilisé et continue de le faire. Ainsi, la Fédération protestante de France a collecté près de 72 000 euros qui ont été reversés aux associations partenaires MEDAIR et Action Chrétienne en Orient (ACO) qui agissent sur le terrain en Irak et en Syrie ainsi qu'à la FEP. La Fédération de l'Entraide Protestante a par ailleurs recueilli près de 350 propositions d'hébergement. A ce jour, 150 personnes ont pu être accueillies¹ ■

¹ Au 01 / 09/ 2015

LA MISSION DE LA FEP

La mission de la FEP est double. D'une part, elle recueille les offres d'hébergement adressées par les particuliers, les paroisses ou les associations. Parallèlement, elle reçoit d'Irak et de Syrie des demandes de protection pour les populations les plus vulnérables. Adrien Sekali est chargé de coordonner les offres et les demandes, dans le respect des possibilités, des attentes et des besoins de chacun.

La Fédération de l'Entraide protestante invite celles et ceux qui le peuvent à formuler une offre d'hébergement en vue d'accueillir une ou plusieurs personnes réfugiées.

Aujourd'hui, 150 personnes ont trouvé refuge dans des hébergements mis gracieusement à disposition par des particuliers, des paroisses, des collectivités locales ou des collectifs de citoyens engagés. Au-delà de l'hébergement, la Fédération aide à l'accompagnement global

Au-delà de l'hébergement, la mission de la Fédération consiste en un accompagnement global des personnes accueillies

des personnes accueillies pour leur permettre de s'intégrer pleinement et d'accéder à terme, à l'autonomie. Cours de langue, accompagnement vers l'emploi, soutien scolaire pour les enfants,

soins médicaux mais aussi visites et sorties culturelles font partie intégrante de la mission d'accueil menée par la FEP.

Pour Jean Fontanieu, secrétaire général de la Fédération de l'Entraide Protestante, « *Proposer un accompagnement complet est la seule façon de travailler qui garantisse une intégration réussie. Pour preuve, trois des familles que nous avons accueillies aujourd'hui sont parfaitement autonomes. L'accès au travail leur a permis de s'installer dans leur propre logement et les enfants qui ont retrouvé le chemin de l'école s'adaptent très bien. Pour ces familles, c'est une nouvelle vie qui commence et nous sommes heureux d'avoir pu contribuer à leur donner tous les outils nécessaires pour qu'elles s'organisent dans les meilleures conditions possibles.* »

La FEP entend poursuivre sa mission d'accueil aussi longtemps que la situation l'exigera ■

RÉFUGIÉS D'IRAK ET DE SYRIE QUI SONT-ILS ?



Les personnes accueillies dans le cadre de la mission de la FEP sont des personnes fuyant la guerre ou les exactions, en Syrie comme en Irak. Le plus souvent, elles ont fait l'objet de persécutions dans leur pays d'origine en raison de leur appartenance ethnique ou religieuse ou en raison de leurs idées politiques. La composition des familles accueillies est variable : personne seule, couple, adultes avec enfant(s). La majorité des demandes émanent de familles nombreuses. Plus rarement, la FEP reçoit des demandes pour des personnes seules.

Les situations complexes qui amènent les réfugiés à fuir leur pays laissent bien souvent des traces profondes. A leur arrivée en France, s'ajoutent au traumatisme subi dans leur pays d'origine et à la douleur du déracinement, la peur face à l'inconnu et la culpabilité vis-à-vis de leur famille restée au pays. De la patience et beaucoup de bienveillance sont nécessaires pour que ces personnes puissent se sentir en sécurité et fassent confiance à nouveau ■

IDENTIFICATION ET ARRIVÉE EN FRANCE

La Fédération identifie ces personnes en amont de leur arrivée, alors qu'elles se trouvent encore en Irak ou en Syrie ou dans un pays frontalier. Plus récemment, les demandes d'asile émanent de personnes en transit, aux portes de l'Europe ou déjà identifiées comme demandeurs d'asile déjà présentes en France.

Pour ce faire, la FEP et sa cellule de coordination a constitué un réseau de correspondants au sein des Églises orientales et des différentes associations et ONG sur place. Elle reçoit également en direct les demandes

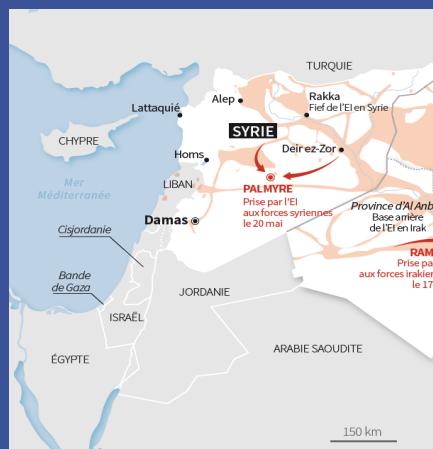
d'asile / hébergement qui lui sont adressées, ainsi que les demandes transmises par l'OFPRA².

En lien avec ces instances, la FEP identifie les personnes les plus vulnérables (minorités persécutées, personnes en fragilité, nécessitant des soins urgents...) et les accompagne dans leurs démarches pour l'obtention d'un visa leur permettant de rejoindre la France par avion, en toute sécurité. Lorsqu'elles ont déjà quitté le Proche-Orient, la FEP les oriente vers les solutions d'hébergement qu'elle a identifiées ■■■

IRAK ET SYRIE : L'URGENCE DE LA SITUATION

SYRIE

En raison de la violence, plus de 7,6 millions de personnes ont été déplacées sur le territoire et plus de 12,2 millions de syriens sont désespérément en quête d'une aide. En 2014, les violences ont coûté la vie à plus de 76 000 personnes, et le nombre de victimes depuis le début de ce conflit dépasse les 250 000 morts. On enregistre aujourd'hui 3,9 millions de réfugiés syriens.



la FEP accompagne les démarches pour l'obtention d'un visa leur permettant de rejoindre la France par avion, en toute sécurité

■■■ Les familles qui rejoignent la France dans le cadre de la mission d'accueil de la FEP sont **des personnes dont la situation leur permet de formuler une demande d'asile**. Elles rejoignent le territoire français après obtention d'un visa au titre de demandeur d'asile, délivré par un consulat français et donc dans le respect de la législation française.

L'arrivée en France, après obtention du visa, se fait par avion. Les frais liés à la venue des réfugiés sont à la charge de ces derniers. Libre aux hébergeurs qui le souhaitent de participer à ces frais. Il est à noter que la Fédération de l'Entraide Protestante ne procède pas au remboursement de ces frais ■

²Office français de protection des réfugiés et apatrides



IRAK

Au Proche-Orient, l'action du groupe islamique radical « Etat islamique » (Daech) a provoqué la fuite de 6,6 millions d'irakiens. Plus de 5,2 millions de citoyens ont besoin d'une aide humanitaire urgente et plus de 2,1 millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays. 2,2 millions d'autres personnes vivant dans des zones contrôlées par l'Etat islamique ont également besoin d'une aide d'urgence. En 2014, les violences ont coûté la vie à plus de 15 000 personnes.

Source : www.unhcr.fr

CULTURE, LANGUE ET CONFESSION

Les réfugiés ne parlent généralement pas le français. Certains, à des niveaux différents, parlent l'anglais. Si avec de la bonne volonté il est possible d'échanger et de se comprendre sur les besoins immédiats, il est en revanche plus difficile d'exprimer des projets de vie, des peurs ou encore des attentes profondes dans une langue étrangère. C'est pourquoi la FEP invite les hébergeurs à identifier en amont une personne capable d'assurer le rôle de traducteur.

Il faut également imaginer que **les personnes accueillies ont besoin de temps pour s'acclimater** à un environnement complètement nouveau. Selon les individus, leur histoire et leur culture, le fossé culturel peut être plus ou moins important. Il est donc nécessaire



de faire preuve de patience et de pédagogie pour que l'acclimatation se fasse progressivement.

Enfin, il est à noter que **la Fédération de l'Entraide Protestante s'engage pour un accueil inconditionnel** des personnes en situation de vulnérabilité. Aucune distinction en fonction de l'appartenance ethnique ou religieuse n'est opérée. Seule l'urgence de la situation et la possibilité d'accueil dans des conditions dignes animent la mission de la FEP ■



MIGRANT OU REFUGIÉ ?

Le migrant est une personne qui quitte son pays d'origine pour venir s'installer durablement dans un pays dont elle n'a pas la nationalité. Le réfugié se dit d'une personne à qui la France doit accorder une protection, comme doivent le faire tous les pays signataires de la Convention de Genève. La personne susceptible de demander le statut de demandeur d'asile peut le faire en raison du risque de persécution qu'elle encourt dans son pays d'origine, à cause de son appartenance à un groupe ethnique ou social, de sa religion, de sa nationalité ou de ses opinions politiques.

Source : Petit guide pour lutter contre les préjugés sur les migrants, La Cimade

DEVENIR HÉBERGEUR



La mission d'accueil de la FEP consiste à recueillir et coordonner les offres d'hébergement et d'accompagnement des personnes accueillies; l'objectif final est de leur permettre de s'intégrer dans les meilleures conditions et de retrouver, aussi rapidement que possible, leur autonomie. Accueillir des réfugiés est un acte fort, engagé, exigeant tant par les efforts que

cela représente, que par la dimension de fraternité et d'accompagnement qui dépasse la seule action d'hébergement. Devenir hébergeur est une aventure humaine forte et enrichissante mais implique également un certain engagement ■

HÉBERGER

Toute personne, physique ou morale (association, collectivité, entreprise...), susceptible d'offrir pour les réfugiés un lieu où résider peut devenir hébergeur



Les hébergements proposés peuvent être des maisons, des appartements ou des locaux inoccupés. Il peut également s'agir de chambre chez l'habitant, comme de maisons ou d'appartements mis à disposition. Pour proposer un hébergement, certaines conditions sont requises : l'hébergement doit être décent, doté d'un équipement minimal (eau, électricité, chauffage, literie et meubles ...) et sans danger pour ses occupants. D'autre part, il doit être proposé gracieusement.

Lorsque vous proposez un hébergement, la FEP vous demande de renseigner un formulaire qui lui permet d'évaluer la capacité d'accueil de l'hébergement proposé mais aussi son environnement. En effet, **lorsqu'il y a des enfants ou des personnes nécessitant des soins, la proximité et l'accessibilité des établissements d'enseignement et de soins sont des critères déterminants** dans l'orientation des familles accueillies ■■■



PUIS-JE DEMANDER UNE CONTREPARTIE ?

La Fédération de l'Entraide Protestante s'engage vis-à-vis des autorités comme des réfugiés pour un accueil inconditionnel et gracieux. Ainsi, les offres d'hébergement doivent être formulées sans contrepartie financière. De même, s'il est normal que les personnes participent aux tâches quotidiennes, l'accueil ne doit pas faire l'objet d'un travail compensateur ; le partage et l'expression des attentes et charges de tous est ici aussi essentiel pour une cohabitation sereine.

■■■ L'objectif, au delà de l'accueil, est d'accompagner les personnes vers l'autonomie. Cette autonomie dépend de multiples critères qui varient d'un individu à l'autre : famille et/ou connaissances en France, apprentissage plus ou moins rapide de la langue, nécessité de soins, accès à l'emploi ... **La question de la durée de l'hébergement est donc directement liée à cette capacité d'autonomie des personnes accueillies mais aussi aux capacités matérielles des hébergeurs, aux ressources économiques des uns et des autres, etc.** Un nécessaire dialogue doit s'instaurer entre l'hébergeur et l'hébergé, sur les capacités réciproques de partage de temps, d'espace, de moyens. La construction d'un accord sur la durée de l'hébergement s'appuie sur les notions de fraternité, de générosité, de partage et d'écoute et de prise en charge réciproque des besoins des uns et des autres. En pratique, des familles accueillies dans le cadre de la mission de la FEP ont quitté leur hébergement 6 semaines après leur arrivée, comme d'autres continuent à bénéficier de l'hébergement offert depuis plus de 6 mois ■

La durée de l'hébergement est directement liée à cette capacité d'autonomie des personnes accueillies mais aussi aux capacités matérielles des hébergeurs, aux ressources économiques des uns et des autres, etc.



DOIS-JE DÉCLARER L'ACCUEIL DE RÉFUGIÉS À MON DOMICILE ?

Les hébergeurs n'ont pas l'obligation légale de déclarer l'hébergement de réfugiés. Toutefois, la Fédération de l'Entraide Protestante conseille aux hébergeurs, lorsque cela est possible, de se rapprocher des autorités locales pour faciliter le dialogue et la coopération. L'affirmation publique de ces actions d'hospitalité, autant que faire se peut, constitue l'autre volet de la dimension de cet engagement fort. La construction d'un monde plus fraternel est au cœur de l'action de la FEP et ces actions individuelles y contribuent. Un grand nombre de maires, par exemple, ont déclaré être prêts à s'engager dans une démarche d'accueil au sein de leur commune.



ACCOMPAGNER

Accueillir des réfugiés implique une certaine disponibilité. A leur arrivée, les réfugiés ont besoin d'être guidés dans leurs premiers pas en France. Au traumatisme dû aux événements qui les ont amenés à fuir leur pays, s'ajoutent l'inconnu et la peur. Pour eux, il faut tout apprendre : la langue, la culture, le mode de vie ...

Un certain nombre de démarches administratives est également à prévoir pour que les personnes accueillies puissent poursuivre les démarches entamées lors de leur demande de visa au titre de l'asile, afin d'obtenir le statut de réfugié. L'accompagnement dans ces démarches en langue française est nécessaire.

Enfin, l'installation des personnes nécessite une organisation logistique, que ce soit pour

organiser le transfert de l'aéroport ou la gare d'arrivée au lieu d'hébergement ou équiper les logements ou encore répondre aux premiers besoins (nourriture, vêtements, etc.) ■



Pour toutes ces raisons, la FEP vous conseille de vous organiser en collectif d'accueil, de façon à pouvoir vous relayer sur ces différents besoins.

L'ACCUEIL EN PRATIQUE



DÉMARCHES ADMINISTRATIVES ET DROITS SOCIAUX

Les démarches administratives doivent être rapidement effectuées par les réfugiés. Pour la plupart d'entre eux, un accompagnement est nécessaire.



DÉCLARATION À LA PRÉFECTURE

Dès l'arrivée des familles, un rendez-vous doit être pris à la préfecture pour déclarer la présence sur le sol français de ces personnes. Lors de ce rendez-vous, un entretien sera conduit afin de s'assurer que les personnes sont arrivées légalement en France. Un relevé d'empreintes et des photocopies des passeports sont également effectuées. Enfin, un dossier de demande d'asile est remis. Il devra être complété et déposé aux services de l'OFPRA. Un délai de 21 jours est accordé entre l'arrivée sur le sol français et le dépôt de la demande d'asile.



DEMANDE D'ASILE AUPRÈS DE L'OFPRA

Seul l'OFPRA est habilité à accorder le droit d'asile. Le dossier de demande d'asile doit donc être remis aux bureaux de l'OFPRA.



DROIT AU TRAVAIL

En principe, le réfugié détenteur d'un visa délivré « au titre de l'asile » a le droit de travailler jusqu'à l'obtention de la décision de l'OFPRA³. Dans les faits, nous observons que cette obligation légale n'est pas toujours correctement appliquée. En revanche, dès la reconnaissance du statut de réfugié par l'OFPRA et la délivrance de la carte de résident de 10 ans, son titulaire est autorisé à exercer la profession de son choix sur le territoire métropolitain.

³ Article R742-1 alinéa 2 du CESEDA



SCOLARISATION DES ENFANTS

La scolarisation peut s'effectuer dès 3 ans avec l'accord de l'école maternelle. Elle est obligatoire pour les enfants de 6 à 16 ans résidant sur le territoire français. Les enfants doivent être inscrits dans un établissement scolaire (école, collège ou lycée). L'inscription s'effectue à la mairie sur présentation d'un justificatif d'affiliation et de vaccination de l'enfant. L'inscription pour les études secondaires s'effectue, quant à elle, auprès de l'établissement le plus proche du domicile après une évaluation effectuée par le centre d'information et d'orientation (CIO). Il peut également être utile de prendre rendez-vous avec un assistant de service social du secteur pour faire le point, notamment pour ce qui concerne les allocations familiales.



OUVERTURE DES DROITS SOCIAUX

CMU : Tout demandeur d'asile en cours de procédure a accès au régime général d'assurance maladie. La demande doit être faite auprès de la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM). Il est également possible de demander la CMU dite complémentaire (CMU C). En théorie, le bénéfice de la CMU est immédiat ; les droits sont ouverts pour une période d'un an à compter de la notification.

A noter : si un problème de santé ou d'urgence sanitaire est identifié en amont de l'arrivée des réfugiés, la FEP peut se charger de coordonner les démarches pour une prise en charge immédiate.

RSA : Les réfugiés de plus de 25 ans ont vocation à bénéficier du RSA sans condition d'hébergement, pour une durée de 5 ans sur le territoire national. L'ouverture du RSA est à demander auprès de la CAF. Le RSA est en principe accordé au bout de 3 ou 4 mois, si toutes les démarches ont été effectuées.

Prestations familiales et aide au logement : Ces prestations sont à demander auprès de la CAF.



DROIT AU COMPTE BANCAIRE

Toute personne physique résidant en France a droit à l'ouverture d'un compte dans un établissement bancaire, afin d'accéder aux services bancaires de base. Cependant, elle peut être confrontée à un refus initial d'ouverture de la part d'une banque. Elle peut alors faire appel à la Banque de France pour pouvoir ouvrir un compte.

LES BESOINS MATERIELS

Les personnes réfugiées n'emportent avec elles, la plupart du temps, que le nécessaire. Certains ont une petite réserve d'argent, d'autres non. **Un certain nombre de besoins matériels sont donc à anticiper et à couvrir.**

Il est fréquent que **les personnes accueillies demandent à contacter leur famille** ou connaissances restées dans leur pays d'origine. De nombreuses solutions sont envisageables. Skype est un moyen simple et gratuit de répondre à cette demande mais encore faut-il que la personne contact dispose d'un terminal compatible

(ordinateur ou smartphone) et d'une connexion internet. D'autres solutions existent, telles que les cartes téléphoniques prépayées pour l'étranger (vendues chez les buralistes) ou encore des numéros téléphoniques qui permettent le relais.

Nous vous conseillons d'organiser des collectes localement afin de recueillir du matériel (matelas, couverture, vêtements, jouets ...) et/ou constituer une réserve d'argent qui pourra être utilisée en attendant l'ouverture du droit au RSA. ■



Nous vous conseillons de souscrire une **assurance responsabilité civile** pour les personnes accueillies, ou de s'assurer que votre assurance couvre les personnes étrangères à votre famille (cela est le cas la plupart du temps). Cela permettra d'éviter toutes déconvenues en cas de problème engageant la responsabilité civile des personnes.

S'ORGANISER EN COLLECTIF



Les collectifs peuvent solliciter l'aide et le soutien d'associations locales

Pour constituer un collectif, plusieurs personnes peuvent être sollicitées

LES ASSOCIATIONS LOCALES

Les collectifs peuvent solliciter l'aide et le soutien d'associations locales. De nombreuses formes de partenariat sont envisageables comme les dons de matériels pour meubler ou équiper les hébergements, les dons de vêtements, de jouets, de cahiers pour les enfants ... Vous pouvez également être conseillé et accompagné dans les démarches administratives ou sur les questions juridiques en vous rapprochant, par exemple, d'une antenne locale de La Cimade. Dans chaque ville, un certain nombre d'antennes d'associations

nationales sont actives, et il est conseillé de les approcher pour partager les expériences, mutualiser les ressources.

Au-delà des associations membre de la FEP, citons entre autres l'ACAT, Association Primo Levi, Emmaüs solidarité, Secours catholique, le GISTI, le Secours populaire, etc.

Pour vous aider à identifier des associations locales, n'hésitez pas à contacter les secrétaires régionales de la FEP ■■■



LES BÉNÉVOLES

Les collectifs rassemblent plusieurs bénévoles autour des hébergeurs ou constituent eux-mêmes les forces hébergeantes. Chaque personne y apporte ce qu'elle peut : du temps ou des compétences. L'idée étant de pouvoir répartir le travail d'accompagnement entre plusieurs personnes de façon à assurer un accompagnement constant dans le temps, sans que cet accompagnement ne devienne trop lourd à assumer pour les hébergeurs



La FEP qui centralise les propositions d'hébergement et de bénévolat peut vous aider à identifier des personnes ressources (traduction, accompagnement dans les démarches administratives, soutien scolaire ...) proches de chez vous. Adressez votre demande ou votre proposition à : refugies@fep.asso.fr

LES POUVOIRS PUBLICS ET COLLECTIVITÉS LOCALES

S'il n'y a pas d'obligation légale pour l'hébergeur à déclarer l'accueil de réfugiés à son domicile, la FEP vous conseille néanmoins, lorsque cela



est possible, d'informer votre mairie de la venue de réfugiés. En effet, les maires et les services municipaux peuvent être des facilitateurs dans l'intégration des personnes accueillies.

Une coopération entre les pouvoirs

publics locaux et les collectifs peut, par exemple, permettre l'organisation d'une soirée d'information sur l'arrivée de réfugiés pour les habitants de la commune. Ce type d'événement permet d'informer et de rassurer les habitants (certains amalgames peuvent se faire entre le pays d'origine des personnes et des soupçons de radicalité religieuse). Les services communaux peuvent également vous accompagner dans le processus de scolarisation des enfants. Certaines communes se montrent parfois plus généreuses qu'espéré en permettant aux enfants et/ou aux parents d'accéder gratuitement à un certain nombre de services et d'activités : transports, bibliothèque, piscine, centre d'animation ... ■

LES COLLECTIFS ONT LA PAROLE



“ En juillet 2014, le collectif a appris l'arrivée de deux familles. Tous les moyens disponibles ont été mis en œuvre par le collectif pour la faciliter : nettoyage et ameublement, mobilisation des bénévoles... Un irakien, habitant Orthez, s'est proposé pour servir d'interprète. Le collectif a également choisi de donner une somme par semaine afin de permettre aux familles de gérer leur budget et ainsi faciliter leur prise d'autonomie. La famille de deux adultes et deux d'enfants est arrivée le 9 septembre à Pau. ”

Renée Lagelouze Touzaa, membre du bureau et du CA de la FEP et présidente du collectif d'Orthez

“ Le collectif a eu l'idée d'organiser un concert de soutien avant l'arrivée des réfugiés. L'argent collecté a été remis à la famille pour qu'elle puisse faire face en attendant de percevoir les aides auxquelles le statut de réfugié lui donne droit. Face au succès rencontré par le premier concert, nous en avons organisé un second en juin dernier. A nouveau, le public et la générosité étaient au rendez-vous. ”

Jean-Claude Boudeaux, président du comité d'accueil de Vinsobres



“ La première famille que nous avons accueillie a pu obtenir le statut de réfugié. Ayant de la famille à Lyon, ils ont souhaité se rapprocher de la ville. Nous les avons aidés à trouver un nouvel hébergement à Lyon même et leur avons fourni une liste des démarches modicatrices pour les aider dans cette nouvelle installation. Ils restent pour nous des frères un peu plus proches et nous demandons à Dieu de les accompagner dans leur nouvelle vie. ”

Martine Chauvin, coordinatrice du collectif du consistoire et du diaconat du Plateau

LIENS UTILES



OFII

OFFICE FRANÇAIS DE L'IMMIGRATION
ET DE L'INTÉGRATION

Coordonne et anime le Dispositif National d'Accueil (DNA) des demandeurs d'asile et des réfugiés. A ce titre, il gère une partie des entrées des demandeurs d'asile dans les Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA), les Centres Provisoires d'Hébergement (CPH) des réfugiés et autres dispositifs relevant du DNA.

■ www.ofii.fr



L'OFPRA

Etablissement public doté de l'autonomie administrative et financière et d'une indépendance fonctionnelle, chargé de l'application des textes français et européens ainsi que des conventions internationales relatifs à la reconnaissance de la qualité de réfugié, d'apatride et à l'admission à la protection subsidiaire.

■ www.ofpra.gouv.fr



L'humanité passe par l'autre

La Cimade

Association de solidarité active avec les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile.

■ www.lacimade.org



La Fondation de l'Armée du Salut

Association humanitaire protestante de lutte contre l'exclusion.

■ www.armeedusalut.fr



L'UNHCR (agence des nations unies pour les réfugiés)

La mission première du HCR est de chercher à garantir les droits et le bien-être des réfugiés. Il s'efforce de s'assurer que chacun puisse bénéficier du droit d'asile dans un autre pays et retourner de son plein gré dans son pays d'origine.

■ www.unhcr.fr

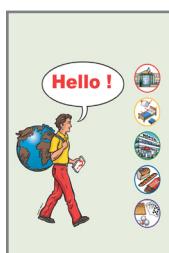
RESSOURCES DOCUMENTAIRES



Guide Migrants / étrangers en situation précaire : soins et accompagnement

Édité par le Comede, ce guide est un outil ressource qui permet de répondre aux demandes multiples : soutien, accès aux soins, conseil juridique ...

En téléchargement sur : www.comede.org



Hello

Spécialement conçu pour aider à la communication avec les réfugiés. Ce guide est entièrement composé d'illustrations, ce livret pratique permet de faciliter la communication avec ceux qui ne parlent pas notre langue. Il est organisé autour de thématiques : informations pratiques, hébergement, santé-hygiène, alimentation, loisirs...

En téléchargement sur : www.leroutard.com

CONTACTS

Vous pouvez envoyer vos questions à : refugies@fep.asso.fr

Les secrétaires régionales de la FEP peuvent vous aider à identifier des associations locales susceptibles de vous accompagner :

- FEP - Grand Ouest & FEP - Nord, Normandie, Île-de-France
Tel : 09 81 52 65 20 - laure.miquel@fep.asso.fr

- FEP - Grand Est
Tel : 03 88 25 90 42 - damaris.hege@fep.asso.fr

- FEP- Sud Ouest
Tel : 06 20 58 36 53 - edileuza.gallet@fep.asso.fr

- FEP- Rhône- Alpes, Auvergne, Bourgogne & FEP- Arc Méditerranéen
Tel : 09 72 43 01 44 - miriam.lemonnier@fep.asso.fr

SANS HÉBERGEMENT À OFFRIR, COMMENT PUIS-JE AIDER ?

DEVENIR BÉNÉVOLE

Pour accompagner les réfugiés vers l'autonomie, la FEP recherche également des bénévoles pour aider aux démarches administratives, traduire, enseigner le français, accompagner la scolarité des enfants... Si vous souhaitez proposer une offre d'hébergement ou de bénévolat, n'hésitez pas à contacter la FEP à l'adresse : refugies@fep.asso.fr



FAIRE UN DON

Vous pouvez également adresser vos dons à la Fondation du Protestantisme, soit :

- **Par chèque**

À l'ordre de la Fondation du Protestantisme en précisant sur papier libre ou au dos du chèque « solidarité Syrie-Irak »

- **Par virement**

En précisant par mail ou courrier que vous avez réalisé ce virement sur le compte de la Fondation : FR76 3078 8001 0010 2078 2350 030

- **Par carte bleue**

En vous rendant sur le site www.fondationduprotestantisme.org en précisant « solidarité syrie-irak » dans les commentaires

NOTES

ACCUEIL DES RÉFUGIÉS D'IRAK ET DE SYRIE

DEVENIR HÉBERGEUR



Retrouvez toutes les informations sur la mobilisation protestante dans le livret :
« Face à l'urgence le protestantisme se mobilise. »

Disponible en téléchargement sur le site de :
la FPF (www.protestants.org)
la FEP (www.fep.asso.fr)

Avec le soutien de :



Conçu et réalisé par :

